



Un commerçant refuse un paiement en espèce

Par **Jojo2008**, le **04/10/2008 à 12:17**

Un commerçant, a-t'il le droit de refuser les paiements en espèces car il ne veut pas gérer de fonds de caisse ?

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008 à 16:23**

Tout dépend du commerce.
Un artisan peut effectivement demander à n'être payé que par carte bancaire ou par chèque mais un commerçant ayant boutique doit accepter les espèces.
Tous les clients ne sont pas forcément titulaire d'un compte bancaire.